

Thomas Jefferson, inspirateur de la première Constitution au monde, disait que la loi fondamentale devait d'abord être le reflet de son temps. En France, aucune Constitution n'a duré plus de 65 ans. Est-ce à dire que la Constitution de la Vème République qui fête cette année ses 60 ans, n'est plus adaptée à notre époque, appelant ainsi une nouvelle Convention? Ou bien sa relative plasticité lui permet-elle, au gré des révisions, d'adapter les institutions aux attentes de la société ?